

CCT Le dauphin du président élu à la vice présidence

Jacques Maury a été élu au deuxième tour face au président de l'OTT Christian Touhé Rumeau

Sachant que les débats et surtout le vote à bulletin secret allaient prendre du temps, le président lors du conseil communautaire de ce mercredi a souhaité que l'antépénultième exposé portant sur l'élection d'un vice-président soit reporté en fin de séance.

Le vote des élus un décryptage complexe

Trois élus avaient fait acte de candidature. Avant le vote le président expliquait qu'il apportait son soutien à Jacques Maury, maire de Beaumont depuis 2014. Un premier tour ne pouvait départager deux candidats Jacques Maury et Christian Touhé Rumeau maire de Mouchan et président de l'OTT avec 19 voix chacun, le troisième Jean-François Rousse obtenait lui 9 voix. Au deuxième tour Jean-François Rousse n'obtenait que deux voix, six se reportait sur Jacques Maury (25), quant à Touhé Rumeau il ne voyait qu'une voix de plus (20) se porter sur sa candidature. Le président de l'OTT a-t-il payé son indépendance de position, jouant l'esprit communautaire quand il le juge nécessaire, mais aussi contestant les orientations quand il le juge tout aussi nécessaire. Les élus d'opposition de la commune de Condom ont joué le jeu de la solidarité en soutenant l'un des leur Jean-François Rousse au premier tour or au deuxième tour il ne recueille que deux voix, les cinq autres ont migré vers les eux autres candidats avec un avantage pour le candidat du président qui passe ainsi la barre des 24 suffrages de la majorité absolue.

Contrat enfance jeunesse

Afin de donner un signe fort à la CAF pour le financement d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse qui débute le 1er janvier 2016 pour se terminer au 31 décembre 2019 le président a souhaité que le conseil communautaire se prononce en faveur de la signature de ce contrat même si le montant du financement n'est pas encore connu. Le président a promis d'informer les élus de l'avancement des discussions avec la CAF.

Destintion Baïse

La convention d'entente entre la CCT et la ville de Nérac a été étendue à la CC Val d'Albret, et les communes de Vianne, Lavardac, et Moncrabeau. L'objectif est l'animation et la promotion touristique des ports et haltes fluviales de la Baïse de Valence sur Baïse à Lavardac avec la création d'un produit touristique intitulé « destination Baïse ».

Renégociation du crédit bail avec la SARL La table des Cordeliers

La nouvelle mensualité proposée fixe la redevance à 3 750 euros HT pendant 20 ans avec option d'achat au terme du crédit bail de 225 000 euros HT. L'ensemble des options proposées sont soumises à l'acceptation de ce nouveau plan par l'établissement bancaire